

Subvention à l'Association Tutorat
Associatif Toulousain par la Faculté de
Pharmacie.

Conseil d'administration du 9 avril 2018

Délibération 2018/04/CA-028

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis du Conseil de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques du 25 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention d'un montant de 100 € à l'Association Tutorat Associatif Toulousain (TAT) de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques.

Toulouse, le 9 avril 2018
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0